

# NOUVEAU PROTOCOLE SANITAIRE RENFORCÉ Applicable au 09/11/2020



**À savoir : Les parents d'élèves s'engagent à ne pas envoyer un enfant en classe en cas de fièvre (38° C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant le Covid-19 chez lui ou dans la famille. Les personnels doivent s'appliquer les mêmes règles. En cas d'apparition dans le lycée, une salle d'isolement est prévue en attendant la prise en charge parentale.**



## Le port du masque

Le port d'un masque "grand public" est obligatoire pour :

- > **les personnels** en présence des élèves et de leurs responsables légaux ainsi que de leurs collègues,
- > **les collégiens et les lycéens,**

tant dans les espaces clos que dans les espaces extérieurs. Bien entendu, le port du masque n'est pas obligatoire lorsqu'il est incompatible avec l'activité (prise de repas, nuit en internat, pratiques sportives, etc.). Dans ces situations, une attention particulière est apportée à la limitation du brassage et/ou au respect de la distanciation.

- Lorsque le masque n'est pas utilisé, il peut être soit suspendu à une accroche isolée, soit replié sans contacts extérieur/intérieur (ne pas le rouler) et stocké dans une pochette individuelle (voir annexe 1 page 4). Le masque doit être changé toutes les 4 heures. L'établissement prend en charge le lavage des masques tissu des internes 1 fois par semaine.
- Le port du masque est obligatoire dès que l'on se présente à moins de 30 mètres des abords du lycée.



## La distanciation physique

- Dans les lycées et autres établissements scolaires, le principe est la distanciation physique d'au moins 1 mètre lorsqu'elle est matériellement possible, dans les espaces clos (dont la salle de classe), entre l'enseignant et les élèves ainsi qu'entre les élèves quand ils sont côte à côte ou face à face. Elle ne s'applique pas dans les espaces extérieurs entre élèves d'une même classe ou d'un même groupe, y compris pour les activités sportives. Tous les espaces peuvent être mobilisés (CDI, salles informatiques...). Si la configuration des salles de classe (surface, mobilier, etc.) ne permet absolument pas de respecter la distanciation physique d'au moins 1 mètre, alors l'espace est organisé de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves. La distanciation physique doit être maintenue, dans tous les cas, entre les élèves de groupes différents (classes, groupes de classes ou niveaux).
- Les publics habituellement hébergés peuvent être accueillis dans les internats. Au lycée, les chambres sont attribuées entre élèves d'un même groupe en respectant une distanciation d'au moins 1 mètre entre les lits (voir page 3 sur l'internat de C. ADER).



## Les gestes « barrière »

Les gestes barrière doivent être appliqués en permanence :

- se laver très régulièrement les mains ;
  - tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir ;
  - utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter ;
- saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades.

Le lavage des mains à l'eau et au savon doit être réalisé :

- à l'arrivée dans l'établissement ;
- avant chaque repas ;
- avant et après chaque récréation (gels hydro alcooliques disponibles dans toutes les salles de C. ADER)
- après être allé aux toilettes ;
- le soir avant de rentrer chez soi ou dès l'arrivée au domicile ou à l'internat.

Le lavage des mains aux lavabos peut se réaliser sans mesure de distance physique entre élèves d'un même groupe ou classe.



## La limitation du brassage des élèves

- Le déroulement de la journée et des activités scolaires est organisé pour limiter les regroupements et les croisements importants. Les arrivées et départs sont étudiés pour limiter au maximum les regroupements d'élèves et/ou de parents.
- Un sens de circulation est prévu pour entrer et sortir du bâtiment principal.
- Les locaux très spacieux de l'établissement et la particularité des formations professionnelles permettent de limiter les brassages de manière significative
- Les élèves utilisent le tourniquet d'entrée avec leurs cartes Lycéens et le portillon sera ouvert lors des grandes affluences.
- Un plan de circulation et de remise des repas est établi au self service (voir page 3). Respecter la distanciation dans la file d'attente.
- Le foyer des élèves jouxtant la vie scolaire est temporairement fermé la semaine (excepté le mercredi après-midi pour les seuls internes sous la surveillance d'un AED de vie scolaire).
- Lors des récréations : éviter les regroupements à l'extérieur ainsi que dans les couloirs.
- Les déplacements dans la salle de classe sont à éviter autant que possible.
- Les jeux sportifs sont autorisés dans les différentes cours de récréation, le port du masque est OBLIGATOIRE dans ces moments-là.



## La désinfection des locaux et matériels

- L'accès aux jeux, aux bancs et espaces collectifs extérieurs est autorisé.
- Des objets partagés au sein d'une même classe ou d'un même groupe peuvent être mis à disposition : ballons, livres, jeux, journaux, dépliants réutilisables, crayons, etc.
- Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) est réalisé au minimum une fois par jour, ainsi qu'une désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et les personnels dans tous les espaces communs (les poignées de portes, par exemple).

Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées après chaque service.

- L'aération des locaux est la plus fréquente possible pendant la journée (au minimum 3 fois par jour)
- Comme auparavant, des gels hydro alcooliques sont disposés dans toutes les salles de classe et lieux fréquentés par les élèves & adultes. Il conviendra à chacun de respecter cette désinfection des mains à l'entrée dans ces lieux.



## Formation / Information / Communication

La direction des établissements, avec l'appui des services académiques et de la collectivité de rattachement, établissent un plan de communication et de formation détaillé pour informer et impliquer les élèves, leurs parents et les membres du personnel dans la limitation de la propagation du virus.

Le protocole sanitaire renforcé mis en place à Clément ADER est disponible sur l'ENT et transmis par courriel à tous les élèves, leurs familles et aux personnels :

\*Dans l'hypothèse où les conditions sanitaires imposeraient le retour à un protocole sanitaire plus strict ou à des fermetures d'établissements scolaires, le ministère a également préparé un plan de continuité pédagogique. Ce plan contient à la fois des consignes sur l'organisation des locaux et des ressources pour l'enseignement numérique à distance. Le recours à un enseignement hybride qui alternerait les classes virtuelles et les cours à distance est évoqué.

## LA DEMI PENSION (masque obligatoire)



- Les temps de restauration sont aménagés avec un créneau continu entre 11.45 et 13.05; les locaux également avec marquages au sol, sur les tables et file d'attente matérialisés.
- La capacité maximale en simultané est de 60 couverts élèves et 13 commensaux.
- Le port du masque est obligatoire jusqu'à sa table.
- Le lavage des mains à l'eau et au savon est obligatoire avant d'entrer dans le self.
- La désinfection des mains en utilisant du gel hydro alcoolique est obligatoire avant de passer sa carte.
- Les plateaux sont préparés; les plats et divers aliments seront servis par les agents dans le respect des règles sanitaires et d'hygiène.
- Les offres alimentaires en vrac seront limitées.
- L'accès à la fontaine à eau n'est pas autorisé; des carafes sont régulièrement disposées sur les tables.
- Le nombre de places par table est limité et devra être respecté.
- L'emplacement et le mobilier seront nettoyés et désinfectés après chaque convive.

## L'INTERNAT (masque obligatoire)



- L'internat est aménagé de sorte à recevoir tous les élèves.
- Le port du masque est obligatoire jusqu'au coucher.
- Les lits sont disposés de manière à assurer une distanciation minimale d'1 mètre entre chaque.
- Le lavage des mains à l'eau et au savon est obligatoire dès l'arrivée dans les chambres.
- Des gels hydro alcooliques sont disposés dans chaque dortoir.
- Les chambres et les sanitaires sont nettoyés une fois par jour.
- **Le foyer des internes reste accessible le soir avec une vigilance renforcée sur le respect des distanciations et le port du masque.**
- En cas d'apparition de symptômes, la famille de l'élève concerné(e) sera contactée et invitée à venir le(la) récupérer. Une chambre d'isolement est prévue dans ce cas-là.

## SORTIES DU LYCEE



- Les élèves n'ont pas le droit de se trouver dans la rue: ils sont soit confinés dans les familles, soit au lycée, soit entre les deux avec un justificatif.
- Pour les récréations et les inter classes, tous les élèves doivent rester dans l'établissement.
- **Cas des élèves internes:** le mercredi après-midi, ils pourront sortir de l'établissement en étant munis obligatoirement d'un justificatif signé par les parents et conforme aux seules dérogations accordées par le gouvernement. Le lycée ne saura en aucune manière tenu pour responsable en cas d'interpellation par les forces de l'ordre: il en va de la responsabilité de chacun.

**Pour bien fonctionner, ce nouveau protocole sanitaire renforcé implique que chacun d'entre nous se sente concerné.**

**Merci à toutes et tous de respecter les règles mis en place; merci aux parents de leur rôle et accompagnement auprès de leurs enfants.**

**Merci également de penser aux personnels en charge du nettoyage et de la désinfection de tous les locaux.**

*Cordialement,  
Le proviseur,  
Olivier XERRI.*

**Téléphone du lycée : 05.62.62.30.46**

**Mail : 0320030J@ac-toulouse.fr**

**Personnel de santé de l'établissement : Mme AUGUSTIN Cécile**

Textes de référence :

Protocole sanitaire—guide relatif au fonctionnement des écoles et établissements scolaires dans le contexte Covid 19 pour l'année scolaire 2020/2021.

FAQ Coronavirus Covid 19 mise à jour le 31/10/2020 => [LIEN ICI](#)

[Décret n° 2020-911 du 27 juillet 2020 modifiant le décret n° 2020-860 du 10 juillet 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans les territoires sortis de l'état d'urgence sanitaire et dans ceux où il a été prorogé](#)

[Décret n° 2020-860 du 10 juillet 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans les territoires sortis de l'état d'urgence sanitaire et dans ceux où il a été prorogé](#)

COVID-19

## BIEN UTILISER SON MASQUE

### Comment mettre son masque



Bien se laver  
les mains



Mettre les élastiques  
derrière  
les oreilles

ou



Nouer les lacets  
derrière  
la tête et le cou



Pincer le bord rigide  
au niveau du nez,  
s'il y en a un, abaisser  
le masque en dessous  
du menton et ne plus  
le toucher

### Comment retirer son masque



Se laver les mains  
et enlever le masque  
en ne touchant  
que les lacets  
ou les élastiques



Après utilisation,  
le mettre dans un sac  
plastique et le jeter

ou



s'il est en tissu,  
le laver à 60°  
pendant 30 min



Bien se laver  
les mains  
à nouveau

**Le masque est un moyen de protection complémentaire  
qui ne remplace pas les gestes barrières**



## 9 étapes pour bien se laver les mains



1  
Utiliser du savon



2  
Paume contre paume



3  
Dos de la main



4  
Doigts entrelacés



5  
Base des pouces



6  
Ongles et articulations



7  
Poignets



8  
Rinçage



9  
Séchage